

AS

Cour d'Appel  
Tribunal de  
Pôle juge uni  
Chambre co

Jugement du  
N° minute  
N° parquet

## JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel [REDACTED] le [REDACTED] MARS  
DEUX MILLE DIX-NEUF,

composé de Madame [REDACTED] vice-président, présidente du tribunal  
correctionnel désignée comme juge unique conformément aux dispositions de l'article  
398 alinéa 3 du code de procédure pénale.

Assisté de Madame [REDACTED] greffière,

en présence de Monsieur [REDACTED] vice-procureur de la République,

a été appelée l'affaire

**ENTRE :**

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et  
poursuivant

**ET**

**Jugé et opposant**

N  
ne  
de  
N  
Si  
Si  
A  
D  
JC

Casier judiciaire : 10110119  
RCP : 22103119

Situation pénale : libre

21/19 comparant assisté de Maître JOSSEAUME Rémy avocat au barreau de PARIS, G59

**Prévenu des chefs de :**

- CONDUITE D'UN VEHICULE A MOTEUR MALGRE L'ANNULATION JUDICIAIRE DU PERMIS DE CONDUIRE faits commis le 23 octobre 2016 à 05h00 à PARIS 16EME

### SUR L'EXCEPTION DE NULLITE :

Relaxe [REDACTED] pour les faits de CONDUITE D'UN VEHICULE  
A MOTEUR MALGRE L'ANNULATION JUDICIAIRE DU PERMIS DE  
CONDUIRE commis le 23 octobre 2016 à 05h00 à PARIS 16EME ;